

de 63,000 hp. en 1965, avec l'addition prévue de trois autres plus tard. La troisième, celle de Kipling, comprendra trois groupes de 63,000 hp. chacun qui seront mis en service en 1966, avec l'addition éventuelle de quatre autres groupes. Les trois centrales, ainsi que celle des rapides Otter, seront télécommandées de la centrale de transformateurs Pinard, dont la construction est projetée près de la rivière Abitibi, à quelque 23 milles en amont des rapides.

La Commission envisage la coordination de l'aménagement de ces ressources hydrauliques avec la construction de centrales thermo-électriques dans les régions de forte consommation. Elle projette de canaliser la production de plusieurs centrales hydro-électriques vers une station d'accumulation située dans le Nord et de transmettre l'énergie aux centres de consommation situés dans le sud de la province sur une ligne de transport à super-tension, laquelle serait plus du double de la tension employée actuellement par la Commission. A cette fin, la Commission effectue des essais sur une ligne expérimentale à haute tension dans le voisinage de Coldwater, où l'on reproduit les conditions de transmission de l'énergie à des tensions de 400 à 600 kV.

La construction de centrales thermo-électriques en Ontario s'est poursuivie aussi avec vigueur. A la centrale Richard L. Hearn, à Toronto, la Commission a installé deux turbines à vapeur de 200,000 kW chacune. L'installation du dernier groupe de 200,000 kW en 1961 portera la puissance globale aux 1,200,000 kW prévus. La construction de la centrale de Lakeview, près de Toronto, était bien avancée. Un groupe de 300,000 kW doit être mis en service en 1961, et trois autres semblables d'ici 1964. D'après les plans, l'emplacement de cette centrale permettra des installations d'une puissance globale de 1,800,000 kW. A Fort William, on a poursuivi l'aménagement d'une centrale équipée d'une turbine à vapeur comportant un groupe de 100,000 kW, censée être mise en service vers la fin de 1961. L'emplacement de la centrale permettra d'en porter la puissance globale à un million de kW au besoin.

La Commission était en train de construire, avec le concours de la société *Atomic Energy of Canada Limited* et de la *Canadian General Electric Company Limited*, une centrale nucléaire modèle de 26,800 hp. dont l'achèvement est prévu pour 1961, près de la centrale de Des Joachims, sur la rive ontarienne de l'Outaouais. En outre, la Commission a conclu une entente avec l'*Atomic Energy of Canada Limited* sur la participation des deux organismes à l'aménagement d'une centrale nucléaire de 268,000 hp. à Douglas Point sur les bords du lac Huron, entre Kincardine et Port Elgin. Les travaux sont commencés et l'achèvement en est prévu en 1964, ou au début de 1965. Dès qu'il sera établi que la centrale de Douglas Point peut constituer une source satisfaisante d'énergie, il est entendu que la Commission en fera l'acquisition à un prix qui lui permettra de produire de l'énergie à un coût comparable à celui de l'énergie provenant des centrales modernes à charbon.

Provinces des Prairies.—Au Manitoba, la Commission hydro-électrique du Manitoba a terminé la première étape de l'aménagement de la centrale Kelsey à Grand Rapids sur la rivière Nelson, avec l'installation de cinq groupes de 42,000 hp. chacun; l'addition, au besoin, d'un sixième est prévue. L'électricité sera fournie à l'exploitation minière de l'*International Nickel Company* dans la région nord-manitobaine des lacs Moak, Mystery et Thompson. La Commission a entrepris la construction d'un aménagement hydro-électrique sur la rivière Saskatchewan, à Grand Rapids, sur la rive ouest de lac Winnipeg. L'installation comprendra au début trois groupes de 150,000 hp., dont deux doivent entrer en service vers la fin de 1964 et l'autre en 1965. La construction de la centrale de la Commission à Selkirk est presque terminée; la première des deux groupes à vapeur de 66,000 kW a été installée en août et l'autre devait commencer à fonctionner au début de 1961. Les installations terminales et de transport, en construction ou projetées, permettra l'interconnexion de l'énergie provenant des aménagements du nord de la province aux réseaux desservant le sud et favorisera l'interconnexion actuelle entre le Manitoba et la Saskatchewan.